



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean Jules MORTEO, Mme Alexandra MARGUERITE, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, Mme Stéphanie LAFINE, M. Thierry JOUE, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, Mme Astrid JOUANJEAN, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR,

Absents avant donné pouvoir :

Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à Mme MAZUREK
M. Prima PUCA pouvoir à M. Stéphane CARTEADO
M. Fabien PIVETTE pouvoir à M. Nicolas LHERBIER
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à Mme Rolande REBYFFE
Mme Corinne VASSEUR pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à M. Albert ALFANDARI

Absentes:

Mme Nathalie CHABLE
Mme Nathalie JULIAT
M. Christian MIGLIAVACCA
Mme Christine VISINE

Secrétaire de séance : M. Nicolas LHERBIER,

N°20240912-48 : Tarif modulé du séjour Ados février 2025

Un séjour ski est organisé comme chaque année. Celui-ci s'effectuera du 15 au 22 février 2025 soit 8 jours au club ados ouvert aux enfants âgés de 11 à 16 ans pour 25 places.

Le coût du séjour comprend : le transport, l'hébergement avec restauration et activités et une participation forfaitaire de 10 €/jour/enfant au titre des frais du personnel.

Le prix total du séjour est de 22 493,00€ soit un tarif par enfant de 899,72 €.

La Mairie règle la totalité du coût du séjour en amont puis demande une participation familiale calculée selon les grilles du quotient. Le solde restant à la charge de la collectivité.

Il est proposé au Conseil d'approuver les propositions selon le tableau ci-dessous.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 décembre 2024,

Considérant l'intérêt pour les enfants fréquentant le club Ados de bénéficier durant les vacances scolaires de février 2025, d'un séjour ski,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (25 voix POUR dont 6 pouvoirs),

APPROUVE la participation familiale/enfant du séjour ski de février 2024 selon les tarifs modulés ci-après :


	Cout
car	5 400,00 €
séjour	15 093,00 €
Cout animateurs 10 € X le nombre de jours x nombre d'enfants	2 000,00 €
Cout total	22 493,00 €
Cout par inscrit (pour 25 participants)	899,72 €
base calcul	899,72 €

Quotient familial	Taux de participation des familles	Coût séjour	Participation des familles	Acompte 30% à l'inscription	A régler après le séjour	Reste à charge de la commune
Inférieur à 4 500 €	20%	899,72 €	179,94 €	53,98 €	125,96 €	719,78 €
De 4 501 € à 6 800 €	30%	899,72 €	269,92 €	80,97 €	188,94 €	629,80 €
De 6 801 € à 8 900 €	40%	899,72 €	359,89 €	107,97 €	251,92 €	539,83 €
De 8 901 € à 11 000 €	50%	899,72 €	449,86 €	134,96 €	314,90 €	449,86 €
De 11 001 € à 12 000€	60%	899,72 €	539,83 €	161,95 €	377,88 €	359,89 €
De 12 001 € à 13 125€	70%	899,72 €	629,80 €	188,94 €	440,86 €	269,92 €
Supérieur à 13 125 €	80%	899,72 €	719,78 €	215,93 €	503,84 €	179,94 €
extérieur	100%	899,72 €	899,72 €	269,92 €	629,80 €	0,00 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

Pour extrait certifié conforme,
Champagne- sur-Oise, le 20 décembre 2024

Le Maire,

 Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 13/12/2024
Nombre de membres :
En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25
Dont pouvoirs : 6